

Commune d'Aubignas
Compte-rendu du Conseil Municipal du 02 octobre 2020

Présents :

Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Lilian BREYSSE (une partie), Frédéric CHALANCON, Martine CHARLEMAGNE, Sylvie DIMEGLIO, Myriam FIALON, Frédéric SOUTRENON, Jean-Michel UCCHEDDU

Absents :

Mathieu BERGER qui a donné son pouvoir à Jean-Michel UCCHEDDU

Lilian BREYSSE qui a donné pouvoir à Frédéric CHALANCON

Ordre du jour

1. Présentation du bilan de la Communauté de Communes par son Président Yves Boyer
2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 août 2020
3. Délibération délégation de clôture C.C.A.S.
4. Délibération désignation des membres de la C.C.I.D.
5. Délibération pour le tarif de l'eau
6. Délibération pour la non application des pénalités sur la consommation d'eau en été
7. Assainissement
8. Délibération tarifs repas pour les personnes âgées
9. Bilan et suivi du projet Ecole
10. Etude du devis de Michel NUBOIS
11. Projets communaux à long terme : avenir du terrain de foot
12. Divers
 - Questions d'actualités
 - Transports scolaires
 - Tourne à gauche
 - Médiations
 - Repas des aînés
 - Les Sénatoriales 2020
 - Les personnels
 - Les Valérianes
 - La Salle Polyvalente
 - Subvention pour la station radio Fréquence 7

M le Maire commence le conseil en présentant Yves BOYER, président de la Communauté de Communes ARC et maire de Baix, et le remercie de sa présence.

1. Présentation du bilan de la Communauté de Communes par son Président Yves Boyer

Yves Boyer présente les éléments du rapport d'activité 2019.

Ce rapport se trouve sur le site de la Communauté de Communes <https://ardecherhonecoiron.fr/>

Questions / réponses

Gestion des déchets à Aubignas

Des incivilités subsistent. L'idée est de déplacer les points de collecte pour les sortir de la N102. (Rencontre avec Peggy Broc)

C'est ce qui a été fait à Baix et le changement est visible. Il est possible de faire un essai et de voir ensuite si cela convient.

Le choix du lieu est primordial : éviter une trop grande visibilité et des arrêts facilités.

Maintenir propre incite les gens à être plus respectueux.

La Communauté de communes fait les collectes mais ce sont les communes qui enlèvent les encombrants. Sur Le Teil, il est difficile de coordonner les efforts entre commune et Communauté de Communes. Une proposition a été faite : enlever les ordures ménagères et les encombrants le même jour.

Remarque : pendant l'été, une amélioration a été constatée grâce à 2 passages par semaine.

Cette semaine, dès le vendredi les bacs débordaient. Alors que 2 passages pourraient résoudre le problème. Information : le ramassage prévu la semaine dernière n'a pas eu lieu.

Point positif : les bacs ont été changés quartier de la Mûre et les nouveaux sont avec un couvercle ce qui est plus propre.

Une commission a été mise en place pour faire le lien avec la Communauté de Communes pour que les informations sur les dysfonctionnements remontent rapidement.

Par ailleurs, depuis le séisme, beaucoup de matériaux de bâtiment se retrouvent dans les bennes et il y a des casses réguliers difficiles à gérer

- **Elimination : SYPP (Syndicat des Portes de Provence)**

Enjeu : trouver des solutions pour traiter les ordures ménagères.

Un nouveau centre de valorisation des déchets doit être créé sur Malataverne.

Les taxes vont augmenter donc il faut vraiment trouver une solution qui fonctionne (2,8 millions d'euros ont déjà été investis).

Rhône Helvie avait fait le choix d'une taxe ménagère de 12%.

Au nord de la Communauté de Communes, les impôts fonciers augmentent de 3% mais la taxe des ordures ménagères est de zéro.

Pour sortir du SITRAD (Syndicat de Traitement des Déchets), la somme de 4 Millions€ doit être versée.

Personnel de la Communauté de Communes en régie

Peut-on faire appel à des personnes de la Communauté de communes pour certains travaux et éviter d'appeler une entreprise ? Cela peut être possible de dépanner des communes sur des coups durs. Pour la voirie, chaque commune peut passer un marché ou passer à un regroupement de commandes.

Les Ressources Humaines permettent de faire des remplacements avec la mise à disposition de la Communauté de Communes pour remplacer s'il y a un problème ou une absence.

Une des difficultés de la Communauté de Communes est qu'il y a beaucoup d'agents mais sur métiers différents. Donc il y a plus de risques pour certains agents, et c'est vite désorganisé si une personne manque.

Culture

Café littéraire : dimanche – en partenariat avec Montélimar et la Communauté de Communes.

Les cinémas en difficulté. La bibliothèque, un outil intéressant !

Compétences du développement durable ?

Compétences mobilités : sur notre territoire, syndicat des transports (7 communes) → le fonctionnement est essentiellement lié au transport scolaire.

Au niveau de la mobilité, la Communauté de Communes travaille autour des voies douces à fréquentation touristique plus que quotidienne. Mais de plus en plus, les voies sont utilisées par les habitants de façon quotidienne.

Il existe un véritable enjeu à créer une voie douce jusqu'à Montélimar et une autre vers Alba par l'ancienne voie ferrée. Pour Aubignas, un tunnel pose problème donc le trajet sera à réfléchir.

2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 août 2020

Compte-rendu validé à l'unanimité

3. Délibération délégation de clôture C.C.A.S.

Document : Extrait du registre des délibérations

Les communes de moins de 1500 habitants n'ont pas obligation de maintenir un CCAS et suite à la dissolution du CCAS, la commune prend en charge toutes les actions. Donc rien ne se perd.

L'avantage de dissoudre concerne une action financière : cadeau aux personnes âgées qui demandait beaucoup de manipulation de documents. Donc travail en moins.

La dissolution prendra date au 31 décembre 2020. Après, il s'agira d'une action communale.

Question : le CCAS avait son fonctionnement à part avec des questions traitées sous le sceau de la confidentialité pour les actions sociales. Est-ce que cette discrétion va être maintenue ?

Réponse : les personnes en demande d'aide ne s'adressaient pas au CCAS d'Aubignas mais se dirigeaient vers Le Teil ou d'autres CCAS.

En dissolvant, il n'y a plus de bénévoles. Une réunion est à prévoir en octobre/novembre pour préparer le repas ou les cadeaux des anciens, toujours avec 4 élus et 4 non élus.

Délibération validée à l'unanimité

4. Délibération désignation des membres de la C.C.I.D. (Conseil communal des impôts directs)

La préfecture demande 24 noms. M. Le Maire propose d'inscrire tout le conseil municipal actuel ainsi que ceux de l'ancien conseil municipal. De plus, une personne doit provenir d'une commune voisine. L'ensemble du conseil se questionne à propos de ces 24 personnes. Il choisit de ne pas voter ce soir et d'attendre la réponse de toutes les personnes nommées. Toutes les personnes vont être contactées.

Délibération reportée ultérieurement.

5. Délibération pour le tarif de l'eau

Actuellement, l'abonnement est à 60€ et le prix au m³ est de 0.68€.

Il a été demandé de renouveler les compteurs. Le choix a été fait de les changer gratuitement pour la population. Mais il faut pallier le coût. Un compteur coûte entre 20 et 30€. Et comme un compteur non renouvelé sous-compte, il est obligatoire de les remplacer.

Le bureau propose d'augmenter de 2€ le prix de l'abonnement pour absorber les dépenses liées aux compteurs.

Délibération validée à l'unanimité.

6. Assainissement

La station d'épuration naturelle collective regroupe 60 abonnés car ne concerne que le village et le quartier de la Mûre.

Le bureau propose de passer de 55 à 57€ l'abonnement pour les concernés.

Validé à l'unanimité

7. Délibération pour la non application des pénalités sur la consommation d'eau en été

Il est question des pénalités sur la consommation d'eau du 16 juillet au 15 septembre.

Nous avons besoin de délibérer pour que le trésorier ne pénalise pas les personnes.

Tout le monde respecte et fait attention. Visiblement, pas de dépassement cette année mais découverte de fuites importantes. Proposition de ne pas appliquer la pénalité même en cas de dépassement. Loi : quand il y a une fuite après compteur et que la personne n'est pas responsable car n'a pas vu, on fait un système de consommation sur 3 ans.

Certains conseillers soulèvent la nécessité de regarder le détail et de savoir combien de personnes ont dépassé pour rencontrer les habitants concernés. A savoir pour l'année prochaine.

Délibération validée à l'unanimité.

8. Délibération tarifs repas pour les personnes âgées

Le tarif dépend du prix fixé par la société API qui livre les repas. Ils délibèrent avant que le conseil délibère donc nous n'avons pas trop le choix.

Prix repas enfants non changé : 3.60€ API → 3.61€ par commune.

Personnes âgées : sont passés de 4.52€ à 4.60€ donc nécessité d'augmenter.

Délibération validée à l'unanimité.

9. Bilan et suivi du projet Ecole

Coût de mise en place :

Le budget prévisionnel 2020 est de 15000€ pour la mise en place de la 3ème classe ainsi que les achats sur les autres classes afin d'accueillir nos 54 élèves sur 3 classes multi-niveaux.

Finalement, nous arrivons à un total de 11595.84€ d'où une économie de 3404.16€.

Détail des frais :

- Matériaux : 2641.76€ (portes coupe-feu, cloison etc.)
- Matériels électriques : 218.86€
- Matériels de classe : 3725.88€ (commodes, chaises, tables, tableau aux normes)
- Matériels numériques : 2200€ (3 ordinateurs portables, 2 vidéoprojecteurs et accessoires)
- Personnels : 2809.34€ (2 personnes, charges comprises)

Projet voyage découverte :

La sortie est annulée car le centre prévu sert actuellement d'accueil COVID. D'autres sorties vont se mettre en place.

Exercice incendie défectueux :

Dernièrement, la Directrice de l'école a mis en place une « alerte incendie ». Celle-ci a été peu entendue en maternelle et cantine. Donc le système d'alerte est à remettre aux normes. C'est prévu pendant les vacances de Toussaint.

10. Etude du devis de Michaël NUBOIS

Le pont Liotard a eu le parapet fendu suite à un incident avec une remorque.

Deux options sont proposées :

- Mise en place d'une agrafe pour ressouder : environ 550€ + 1500€ de consolidation.
- Démolir et reconstruire : environ 5000€.

C'est un pont qui a du passage. Risque d'autres incidents.

Remarque : ce serait mieux de faire un 2^e devis. Mais dans ces cas-là, il faut attendre 2021 pour faire les travaux.

Décision de faire un autre devis à l'unanimité.

11. Projets communaux à long terme : avenir du terrain de foot

Le terrain de foot a une superficie de ½ hectare.

Plusieurs idées :

- Salle communale,
- Demander à la population ce qu'elle veut,
- Culture avec location à jeune agriculteur (vigne, lavande),
- Supports associatifs,
- Demander aux jeunes ce qui peut les intéresser : skate parc, city stade,
- Produire de l'énergie (champ de panneau solaire).

Dans la carte communale actuelle, cet espace est non constructible. Une réunion va avoir lieu pour faire un PLU communal.

Il y a 6 ans, une enquête a été faite. Une idée d'un jardin partagé a été évoquée, mais les habitants ne semblaient pas intéressés.

Attention, ce terrain est classé agricole. Cela entraîne des contraintes de zones non traitées. C'est important de faire attention pour que les terrains agricoles soient respectés. Attention aussi à ne pas dénaturer l'environnement. Il est important d'éviter les conflits entre l'agriculture et les habitations.

Question : de quoi est constitué le sol ? Au milieu du champ, il y a un trou qui laisse apparaître une canalisation qui n'a pas de valeur archéologique et qui a été bouché. Lors de la création du terrain de foot, il y a eu des apports de terre pour aplanir. Et il y a des restes de rebut de trottoir.

Il faut faire des recherches pour savoir de quand date ce terrain et savoir de quoi il est constitué.

En attente de recherches pour connaître les possibilités d'un projet agricole.

12. Divers

- Questions d'actualités

• Transports scolaires

Des tensions importantes ont eu lieu avec les parents d'élèves du collège et lycée. Les élèves n'étaient pas déposés à Pignatelle. Suite à l'évocation du problème, Mme La Préfète chargée du séisme est venue en mairie et a organisé une réunion au Teil en présence de tous les partenaires du transport scolaire et des routes.

Des contrôles de la navette ont été faits. Des améliorations ont été constatées avec cette navette qui permet de transporter les enfants d'Aubignas au Buis d'Alsace mais des travaux à divers endroits rendent toujours la circulation difficile et le retour est tardif.

Difficultés : les élèves étaient déposés du mauvais côté. Mais ce problème a été résolu.

Des améliorations des transports sur la N102 sont en attente. Des hypothèses sont en train d'être travaillées.

• Tourne à gauche

Une réunion a eu lieu à la préfecture de Privas avec tous les partenaires. La Région ne donne aucune avancée. Le responsable de la DIR de Lyon est resté ferme. Il demande une étude et demande à la Région de s'engager, ce que sa représentante n'a pas pu faire. Donc la situation est bloquée. Une demande à la Sous-préfète de changer de stratégie a été évoquée.

Le Conseil Général soulève la possibilité de chiffrer les travaux à moins de 400 000€.

La DIR doit reprendre contact avec la commune.

Le député Hervé Saulignac a montré qu'il était favorable à ce tourne à gauche. Il est prêt à demander le doublement de la participation du département.

La commune est prête à financer l'étude à hauteur de 4000 à 5000€ pour débloquer la situation et faire bouger la DIR.

- Médiations

La Mairie a été appelée à jouer un rôle de médiation face à divers conflits entre Aubignassiens.

- Repas des aînés

Le repas est prévu le 12/12, pour les habitants à partir de 60 ans.

Doit-on le maintenir avec le COVID ? Peut-on attendre un peu et revoir la situation dans 1 mois ? Sinon, quelle alternative ? Un colis ?

- Les Sénatoriales 2020

Mathieu DARNAUD et Anne VENTALON (LR) sont les nouveaux sénateurs de l'Ardèche.

- Les personnels

Une rencontre avec le personnel de l'école a eu lieu mi-septembre. Cela a permis d'avoir un moment d'écoute et d'échange et de faire le point sur l'organisation : la décision a été prise de centraliser auprès de la Directrice de l'école, les missions de l'agent technique.

Une demande a été faite de mettre en place une mutuelle pour les salariés. Mais ce n'est pas obligatoire dans la fonction publique territoriale. A étudier entre tous les personnels.

- Les Valérianes et les Ecoliers d'Aubignas

L'association Les Valérianes redémarre ses activités le 7 octobre.

L'assemblée générale des Ecoliers d'Aubignas a lieu le samedi 3 octobre à 11h.

Tous les anciens adhérents ont reçu la convocation.

- La Salle Polyvalente

La 3^e classe entraîne une autre organisation de la salle polyvalente. Elle n'est plus complètement fonctionnelle. Par conséquent, la salle va avoir des difficultés à se louer. Pourtant il est nécessaire de garder une salle multifonctions. Il faut réfléchir à une solution.

Cantine : il faut acheter un autre chariot à roulettes

- La Bise

Chacun doit avoir son circuit et il faut faire attention à avoir le bon nombre à distribuer.

- **Subvention pour la station Radio Fréquence 7**

La Radio Fréquence 7 demande une subvention. Mais il est impossible de capter cette station.

Subvention refusée.

- **Demande de rencontre de l'association Petit frère des pauvres**

Demande de rencontre de l'association « Petit frère des pauvres ». C'est une association catholique, basée à Valence mais qui a des correspondants en Ardèche Rhône Coiron.

Le conseil municipal ne donne pas suite.

- **Problème de la cantine.**

Les parents d'élèves font remonter le problème qui se pose si une enseignante est absente et que les enfants doivent rester chez eux : les repas sont comptés.

Il faut poser la question à API. Faut-il proposer aux parents de récupérer le repas ?

Les parents sont facturés 3.60€ alors que l'enfant mange chez lui.

En attente de contact avec API.

- **Bacs déchets ordures ménagères quartier la Mûre**

Le vent emporte les déchets et le point de collecte a été de nombreuses fois très sale. Depuis, les bacs ont été changés, ils ont des couvercles. La situation s'est améliorée.

Prochain conseil le 13 novembre 2020

La séance a été levée à 23h50.

La secrétaire de séance.